

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2022

N° 2022-442 AIDE AUX ENTREPRISES – VERSEMENT D'UNE AIDE À L'ENTREPRISE « FRANCK SEILLER » À CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 7.4

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Vu la délibération n° 2022-208 du 27 avril 2022 décidant du montant des aides aux entreprises et les modalités d'attribution,

La Présidente, conformément au règlement d'aides délibéré lors du Conseil communautaire du 27 avril 2022, décide de verser une subvention d'un montant d'un montant de 724.50 € à l'entreprise « FRANCK SEILLER » à Chantonnay pour accompagner l'investissement dans un équipement frigorifique afin de développer de la vente directe à la ferme.

À CHANTONNAY, le 9 novembre 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 10/11/2022.